

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **25**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
Décision Modificative
(DM) n°5 du budget
PRINCIPAL

SEANCE DU MARDI 14 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 14 novembre 2023 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 08 novembre 2023 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie,
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, Catherine
PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ,
Sophie DELAIGUE, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique
MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Thierry
BARTHELEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT,
Francis ROUX, Serap ALP, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX,
Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

David DEROSSIS à Stéphane RODIER,
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Lisa ASAR à Claude GOUILLON-CHENOT,
Patricia BOSTMAMBRUN à Catherine PAPUT,
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,
Michelle MAGNOL à Martine MUNOZ,

Etaient absents ou excusés :

Didier STURMA,
Betul SIMSEK.

Secrétaire de séance :

Martine MUNOZ

DECISION MODIFICATIVE N°5 DU BUDGET PRINCIPAL

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** les instructions budgétaires et comptables M14 ;
- **Vu** la délibération n°45 du conseil municipal du 14 mars 2023, approuvant le budget primitif du budget principal 2023 ;
- **Vu** la délibération n°14 du conseil municipal du 25 avril 2023, approuvant la décision modificative n°1 du Budget Principal ;
- **Vu** la délibération n°4 du conseil municipal du 16 mai 2023, approuvant la décision modificative n°2 du Budget Principal ;
- **Vu** la délibération n°17 du conseil municipal du 20 septembre 2023, approuvant la décision modificative n°3 du budget principal ;
- **Vu** la délibération n°17 du conseil municipal du 24 octobre 2023, approuvant la décision modificative n°4 du budget principal.
- **Considérant** que la principale opération de cette décision modificative est qu'en fonctionnement, compte tenu des dépenses supplémentaires dans la section de fonctionnement du budget annexe PERILS correspondants aux intérêts des lignes de trésorerie et aux frais bancaires associés et afin de respecter l'équilibre budgétaire du budget annexe, il est nécessaire de prévoir un complément au chapitre 65 d'un montant de 42 300 euros ;

Il est proposé la décision modificative suivante :

Compte budgétaire	BP + DM + AS + RAR Dépenses	Dépenses	BP + DM + AS + RAR Recettes	Recettes
Section de fonctionnement				
Dépenses et recettes réelles de fonctionnement				
<i>Chapitre 022 – Dépenses imprévues</i>				
D/022 – Dépenses imprévues		- 28 771,08 €		
<i>Sous total chapitre 022</i>	28 771,08 €	- 28 771,08 €		
<i>Chapitre 011 – Charges à caractère générales</i>				
D/011/60612 - Electricité		- 13 528,92 €		
<i>Sous total chapitre 011</i>	5 616 550,95€	- 13 528,92 €		
<i>Chapitre 65 – Charges de gestion courantes</i>				
D/65/657363 – Subvention versée au budget annexe à caractère administratif		+ 42 300,00 €		
<i>Sous total chapitre 65</i>	2 482 252,79 €	+ 42 300,00 €		
Total des variations des dépenses et recettes réelles de fonctionnement		0,00 €		
TOTAL DES VARIATIONS SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00 €		

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE AVEC 22 VOIX POUR ET 9 ABSTENTIONS (Eric BOUCOURT, Farida LAID, Francis ROUX, Alp SERAP, Yoann BENTEJAC, Bernard DUNIAT, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU) :

- **Approuve** la décision modificative n°5 du budget principal ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance



Martine MUNOZ

Le Maire,



Stéphane RODIER

Envoyé en préfecture le 28/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023

Publié le 28/11/2023



ID : 063-216304303-20231114-23114_13-DE